

Nous avons ici deux sociétés de Suisses, dont l'une est une société de tir, fondée depuis trois ans, qui compte 30 membres et qui chaque dimanche, quand le temps le permet, s'exerce dans un local construit à cette destination à 3 milles de la ville. L'autre est une société de secours mutuels, fondée depuis 15 mois, qui est la continuation de la société philanthropique suisse dont il a été question plus haut, dont les statuts ont été modifiés de manière à créer avec le temps un capital. Cette société compte maintenant plus de 100 membres, la plupart du Canton du Tessin, et semble progresser. La plupart de ses membres se trouvant en bonne position n'ont pas recours à son aide.

---

## RAPPORT

du

Consul suisse à Messine (Mr. Gonzenbach de St. Gall)  
pour l'année 1870.

(Du 10 Mars 1871.)

---

*Au haut Conseil fédéral suisse.*

### Situation générale et législation commerciale.

L'année 1870 avait commencé par une situation générale peu consolante. Le découragement général et l'apathie qui pesaient sur la population en suite des causes désignées dans mon dernier rapport, ne trouvaient qu'un faible contre-poids dans les beaux aspects que présentaient les récoltes en général, dès les premiers mois de l'année. Heureusement une grande portion de ces espérances se sont réalisées. Mais la guerre qui a éclaté au mois de Juillet a déprimé

de nouveau la confiance renaissante et lourdement pesé sur le commerce de ces provinces. Les bonnes récoltes cependant n'ont pu manquer de faire taire beaucoup de plaintes, et aujourd'hui la situation générale, quoique loin d'être satisfaisante, est moins déprimée qu'au commencement de l'année.

Dans mon dernier rapport, j'ai dit que le Gouvernement était occupé à faire introduire des changements dans le code de commerce. Ce travail n'est pas encore terminé et le Congrès des Chambres de commerce, qui se réunira au mois d'Avril à Naples, ne pourra qu'insister pour que les questions à l'examen soient résolues. Parmi ces questions il y en a une qui est d'une importance internationale, quoique la Suisse, par sa position géographique, n'en soit touchée qu'indirectement en ce que les conditions des Sociétés d'assurances maritimes en seront modifiées. C'est la question des avaries générales. La partie du code actuel qui traite de cette question est basée sur le principe, que tout ce que fait le capitaine d'un navire chargé, dans une tempête ou dans toute autre circonstance pendant la navigation, pour sauver son navire, il le fait au profit de la cargaison, qui doit le dédommager de tout dommage souffert par son navire. L'avarie générale est aussi fondée sur le principe que toute la cargaison d'un navire forme une espèce d'association courant les mêmes risques, et que par conséquent si une portion de la cargaison est jetée à la mer pour alléger le navire, l'autre portion de la cargaison doit dédommager les propriétaires des marchandises jetées à la mer. Ces principes, qui se trouvent avec des modifications dans tous les codes de commerce et de navigation, ont leur origine dans un temps où la navigation était encore dans l'enfance et où il n'y avait pas de Sociétés d'assurances. Aujourd'hui la critique, qui veut partout la vérité et la réalité des faits, dit que c'est une fiction; que le capitaine qui nolise son navire pour un voyage par mer, n'est ni plus ni moins qu'un voiturier qui sait presque d'avance ce qui l'attend dans son voyage. La critique dit que ce principe d'association n'a aucune raison d'être, aujourd'hui que la navigation est devenue toute autre et que les nombreuses Sociétés d'assurances permettent à chacun de se prémunir contre une perte possible. La critique dit que les dispositions actuelles sur les avaries générales ne servent qu'à favoriser les fraudes des capitaines malhonnêtes qui en abusent pour faire d'un bâtiment vieux un bâtiment neuf à peu de frais, fraudes qui malheureusement sont trop fréquentes dans la marine italienne méridionale. Je ne puis entrer dans tous les détails de la question et j'ajoute seulement que la Chambre de commerce de Messine s'est prononcée pour l'abolition du principe de l'avarie générale.

Le Gouvernement a provisoirement régularisé par un décret les bureaux de poinçonnage pour la bijouterie et l'horlogerie, mais la question de principe, si le timbre devra être généralisé pour toute l'Italie ou être aboli entièrement, n'est pas encore résolue.

Rien encore de nouveau sur la révision totale du tarif de douane, question qui sera mise à l'ordre du jour du prochain Congrès des Chambres de commerce.

### Produits de l'agriculture, des mines et de l'industrie.

La récolte des blés et céréales a été plutôt satisfaisante et les importations de céréales du Levant et de la Mer-Noire ont beaucoup diminué dans ces provinces. Elle était :

dans le port de Messine, en 1870, de 23,551,031 kilos,  
contre, en 1869 . 33,385,600 »

Les prix ont varié comme suit :

Blé de Taganrog, 1 <sup>re</sup> qual., Janvier à Mai	L. 23. 65 à 30. —	100 kil.
	Juin à Décemb. »	24. 30 à 30. 12 » »
Blés de Sicile, 1 <sup>re</sup> qual., Juin à Décemb.	» 25. 30 à 30. —	» »
Orges de Sicile	» 10. 60 à 12. 30	l'hectol.

Les fèves ont donné un produit satisfaisant; les prix sont restés presque stables de L. 10. 10 à 11. 70 l'hectolitre.

Le vin avait promis une très-bonne récolte partout, et les prix en Mai et Juin étaient tombés bien bas; mais dans cette province le manque de pluie en Août en a réduit de beaucoup le résultat final; la qualité cependant est très-bonne. Les prix ont repris un peu, mais en général les dépôts sont forts et les qualités secondaires sont tombées à des prix qu'on n'avait plus vus depuis 1852. Les efforts signalés dans mon dernier rapport pour améliorer la culture et la fabrication des vins continuent et l'exportation pour l'étranger commence aussi à se frayer un chemin. — Je n'ai rien entendu ici de la nouvelle maladie (un ver rongeur les racines et les ceps) qui a été signalée en quelques provinces de la France.

*Coton.* La récolte a été bonne, mais on n'en plante plus dans la province de Messine. Les filatures d'Italie consomment tout le produit; les bas prix où sont tombés les cotons des Indes et de l'Amérique restreindront la culture pour cette année; aux bas prix actuels, pour beaucoup de districts, il convient mieux de planter des céréales.

*Huiles.* La récolte a été très-bonne en Sicile et les prix étaient graduellement tombés jusqu'à L. 90 les 100 kilos ; mais les mauvais temps de Décembre, qui ont endommagé en quelque sorte la récolte en Calabre, ayant encouragé la spéculation de bourse à Naples, les prix sont remontés à L. 100. Il est probable qu'en vue des riches récoltes dans tout le Levant, en Barbarie, en Espagne et en Portugal, les prix baisseront de nouveau. Il est incontestable que le pétrole et le gaz ont fait diminuer de beaucoup la consommation de toutes les huiles. Nos qualités ne servent qu'à l'éclairage et à la fabrication ; la population s'en sert bien comme nourriture, mais de l'huile à manger proprement dite la Sicile n'en produit que de petites quantités.

*Vers à soie.* La récolte a de nouveau trahi les attentes des éducateurs ; la graine de vers indigènes et le vrai Japon annuel sont les seules qui ont donné un résultat satisfaisant. Le découragement est grand et l'on voit des propriétaires qui coupent les jeunes plantations de mûriers. Les filatures aussi ont eu une mauvaise saison ; le cocon s'est vendu à des prix élevés, mais la guerre survenue les prix des soies sont tombés énormément ; la plus grande portion de la récolte est encore sur le marché et attend que le retour de la paix rende les pertes moins onéreuses.

*Agrumi.* La fâcheuse maladie des citronniers continue dans cette province et dans une portion de celle de Catane, et tous les remèdes proposés n'ont répondu que partiellement à l'attente. Le produit, en général, n'a pas été abondant et les hauts prix se maintiennent ; ils seraient même bien plus hauts, si ce n'est que l'extension des chemins de fer permet d'utiliser pour l'exportation les fruits de plusieurs districts, qui en étaient presque exclus par le passé, à cause des frais de transport. La culture de cet arbre en Sicile s'étend de plus en plus et si on arrivait à trouver un remède à la maladie, on aurait à craindre une production trop forte, si ce n'est qu'avec la facilité du transport la consommation peut encore augmenter de beaucoup. On avait cru que, encore cette année, la grande quantité de fruits impropres aux longs voyages pèserait sur le prix du jus de citron concentré et des essences de citron, mais une demande très-active pour les citrons salés, dont on exporte des milliers de barriques, a envahi tout le produit. Les jus de citron concentré, de L. 600 la pipe, sont montés à L. 800 et monteront encore. L'essence de citron est montée à L. 25 le kilo ; les essences d'orange, par contre, sont tombées à L. 11 et 12 et les essences de Bergamotte à L. 30.

Les *noisettes* ont donné une très-riche récolte, néanmoins les prix se soutiennent de L. 43 à 45 les 100 kilos. On n'a plus parlé de la maladie de l'arbrisseau.

Les *amandes* ont donné une récolte moyenne ; les prix se sont maintenus à L. 155 à 165, sans variations sensibles.

Les *soufres* se maintiennent toujours à un prix élevé, quoique la guerre ait paralysé l'exportation pour l'Allemagne et la France. Les prix ont varié de :

L. 13. 50 à L. 14. —	pour 2 <sup>me</sup> vantag <sup>a</sup> ,	Janvier à Juin,
» 13. 40 » » 12. 40	» » »	Juillet à Décembre,
» 12. 45 » » 12. 75	pour 3 <sup>me</sup> bonne,	Janvier à Juin,
» 12. 30 » » 11. 25	» » »	Juillet à Décembre,

les 100 kilos franco à bord ; à ces prix il faut ajouter L. 1 pour 100 kilos de droit de sortie. L'exportation de 1870 a pourtant atteint le chiffre de . . . . . kilos 165,000,000  
en 1869 de . . . . . » 198,455,080

Le port de Messine devait prendre grande part à l'exportation de ce minéral aussitôt que les chemins de fer atteindraient les districts producteurs, mais la Société d'exploitation des chemins de fer Calabro-Siciliens a jugé qu'il était de son intérêt de hausser le tarif sur cet article pour le trajet de Catane à Messine, tarif qui, en 1868, avait été baissé au niveau du fret que prennent les navires sur cette route. La Chambre de commerce a réclamé et la question est encore en délibération, et il n'y a nul doute que le Gouvernement accueillera les justes réclamations de Messine ; ce serait une anomalie de vouloir maintenir un tarif beaucoup plus élevé que le fret par mer (plus du double, L. 4. 50 par tonne, L. 11. 87 par tonne).

Les *minerais* de plomb et de cuivre continuent à être exportés en quantités restreintes :

Minerai de cuivre en 1870 . . .	kilos 47,000
en 1869 . . .	» 67,000
Minerai de plomb en 1870 . . .	» 215,000
en 1869 . . .	» 174,000

Il paraît qu'il y a une Société italienne-française qui veut entreprendre l'exploitation de plusieurs autres mines de minerai de cuivre et de plomb qui se trouvent dans cette province, et qui, jusqu'aujourd'hui, n'ont été exploitées que très-superficiellement ou négligées entièrement.

*Industrie.* L'esprit d'entreprise et d'association manque dans ces contrées et ne se développera que très-lentement.

## Augmentation ou diminution des exportations et importations.

Je dois me borner à vous donner quelques chiffres sur le mouvement total des ports de Messine, Catane et Syracuse :

<i>Messine.</i>	Entrée :	navires à voile	6794,	tonnes	449,209	}	Total
		vapeurs . . .	2085,		693,995		
	Sortie :	navires à voile	6851,		475,469	}	tonnes
		vapeurs . . .	2057,		688,580		

y compris les bateaux de petit cabotage et les vapeurs pour la Calabre.

## Changement de tarif des droits d'entrée et de sortie.

Le Gouvernement n'a pas encore pris en mains le remaniement général du tarif, malgré que ce travail ait été recommandé plusieurs fois par les Chambres de commerce.

La Chambre de commerce de Messine, depuis le mois de Mai, a imposé une *taxe sur les connaissements pour l'étranger et pour les autres provinces du Royaume*, sur les articles nommés ci-après ; elle augmente de 10 % environ les droits de sortie que le Gouvernement perçoit sur ces articles.

Vinaigre condensé . . .	L. —.	20	les	100 kilos.
Citrons . . .	» —.	05	»	»
Déchet de soie . . .	» —.	80	»	»
Essences . . .	» —.	50	»	»
Fruits secs . . .	» —.	10	»	»
Amandes . . .	» —.	15	»	»
Minerai de cuivre . . .	» —.	05	la	tonne.
Plomb antimoine . . .	» —.	—	»	»
Noix et noisettes . . .	» —.	04	les	100 kilos.
Huile d'olive . . .	» —.	15	»	»
Peaux brutes . . .	» —.	40	»	»
Sel de tartre . . .	» —.	20	»	»
Semen contra . . .	» —.	07	»	»
Soie grège . . .	»	3. 50	»	»
Débris végétaux . . .	» —.	20	»	»
Soufre . . .	» —.	01	»	»
Vin en tonneau . . .	» —.	10	l'	hectolitre.

La ville de Messine continue à jouir du lourd privilège de ville-franche, qui ne sera supprimé que lorsque les chemins de fer arriveront à Caltanissetta; il faudra encore deux ans au moins.

La question de l'emplacement des magasins généraux qui devront suppléer au port-franc est toujours en suspens, grâce aux intrigues continuelles qui voudraient les placer dans une localité que le commerce ne croit pas convenable; c'est une question de toute importance pour l'avenir du commerce de Messine.

### Chemins de fer.

Comme je l'avais annoncé dans mon dernier rapport, on a ouvert en Mai 1870 le tronçon Catania-Catenanuova (45 kilomètres) et en Août celui de Catenanuova-Leonforte (33 kilomètres). Celui de Lentini-Syracuse (58 kilomètres) a été ouvert au mois de Janvier 1871.

L'ouverture du chemin de fer Catania-Leonforte a répondu aux attentes qu'on avait prévues. Ce tronçon, qui traverse ou approche des districts producteurs de soufre, de céréales et de fruits, ne peut manquer de produire beaucoup de bien pour l'agriculture et le commerce. Malheureusement la place de Messine n'a pas encore pu en profiter. Lorsqu'en 1867 le Gouvernement avait établi le tarif pour le transport des marchandises sur la ligne Catania-Messina, le commerce des deux villes a réclamé vivement contre les taux fixés, qui dépassaient de beaucoup les nolis qu'on payait pour le transport par mer. Le Gouvernement s'est convaincu de la justesse des réclamations et avait réduit, au commencement de 1868, le tarif sur presque tous les articles de production de l'île et l'avait porté à peu près au niveau des frets par mer. Ce fut une surprise bien désagréable que, peu de jours avant l'ouverture du tronçon Catenanuova-Leonforte, le Gouvernement, influencé par la Société d'exploitation, a publié un nouveau tarif pour tous les chemins de fer Calabro-Siciliens, qui augmente sensiblement les frais de transport sur les principaux articles, soit sur les soufres, les céréales, les farines, les riz, les agrumi et les jus de citron. La Société a bien compté que, n'ayant pas de concurrence de la mer sur la ligne de Leonforte-Catania, elle pouvait y soutenir un tarif plus haut, qui présenterait toujours une réduction notable sur les nolis par charette ou à dos de mulet; mais en soumettant la ligne Catania-Messina au même régime, elle empêche le commerce de Messine de se servir du chemin de fer et l'empêche de prendre part à

l'exportation du soufre. La Chambre de commerce de Messine a réclamé contre ces hauts tarifs qui entravent l'agriculture et le commerce, et la question est en délibération.

Le chemin de fer de *Messina-Patti* est toujours à l'état de projet et ne marche que lentement; cependant il y a une Société anglaise qui a fait un dépôt de garantie et il est à espérer que dans le courant de 1871 on y mettra la main.

Le projet d'un chemin de fer de *Syracuse à Licata* avance aussi très-lentement; le Gouvernement ne se trouve pas disposé à se charger d'une garantie de rendement, dans la position actuelle des finances, et malgré la contribution de six millions de livres, à fond perdu, par les provinces et les communes, la Société n'a pas encore pu être constituée. Cependant il est à prévoir que les bienfaits qui découlent des chemins de fer pour les provinces limitrophes seront assez puissants pour pousser les provinces et les communes à hausser leurs contributions, soit à fond perdu, soit en s'intéressant dans la Société.

### Banques et taux de l'intérêt et des escomptes.

Outre la « Banca nazionale », la « Cassa di risparmio e sconti », il y a le « Banco di Sicilia » qui s'est mis en activité pour l'es-compte des billets et pour donner des anticipations sur des dépôts à des taux et des conditions modérées. Voici la liste des taux des intérêts durant 1870 :

#### *Banca nazionale.*

Du 1<sup>er</sup> Janvier au 4 Août et du 18 Septembre au 31 Décembre :

Billets à 90 jours et avances sur soies-grèges 5 %;

Avances sur rentes 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> %.

Du 6 Août au 17 Septembre :

Billets et avances sur soies 6 %;

Avances sur rentes 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub> %.

#### *Cassa risparmio e sconti.*

Intérêt bonifié pour livrets 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> %; intérêt bonifié pour dépôt 2<sup>3</sup>/<sub>4</sub> %;



Escomptes, billets à 3 signatures ou 90 jours 5 %<sub>0</sub>, du 15 Août au 20 Septembre 6½ %<sub>0</sub>;

Escomptes, billets à 2 signatures ou 180 jours 6 %<sub>0</sub>, du 15 Août au 20 Septembre 7½ %<sub>0</sub>;

Avances sur rentes au porteur 6 %<sub>0</sub>, du 15 Août au 20 Septembre 7 %<sub>0</sub>;

Avances sur rentes nominatives 7 %<sub>0</sub>, du 15 Août au 20 Septembre 8 %<sub>0</sub>.

#### *Banco di Sicilia.*

Escomptes de billets à 90 jours, à 2 ou 3 signatures, 4½ %<sub>0</sub>;

» » » » 120 » à 3 signatures, 5 %<sub>0</sub>;

Avances à 90 jours 6 %<sub>0</sub>;

» » 120 » 6½ %<sub>0</sub>.

La caisse d'épargne ne répond encore que très-imparfaitement à son but principal; les livrets sont toujours en nombre très-limité; les préjugés et le fatal jeu du lotto s'y opposent.

Les transactions à Messine se font presque toutes en monnaie légale (billets de banque); il n'y a que quelques exceptions. Au contraire à Catania les transactions sont faites presque toutes en monnaie métallique, à l'exception de quelques denrées principales pour lesquelles le commerce de Catania a dû subir l'influence des autres villes commerciales plus importantes. La question sur la légalité des marchés en monnaie métallique n'a pas encore été résolue par une loi formelle, mais l'usage de les respecter s'est consolidé. L'agio sur l'argent a varié de 2 à 4½ %<sub>0</sub> et celui sur l'or de 2½ à 5¼ %<sub>0</sub> dans le cours de l'année.

#### **Assurances.**

Il n'y a pas eu de nouvelles sociétés d'assurance formées ici; avec les nombreuses agences, celles qui existent suffisent au commerce local. Plusieurs de ces sociétés ont encore fait de mauvaises affaires et n'ont donné aucun dividende; il y a positivement une fausse répartition des risques, proportionnellement avec la masse des affaires qu'elles font. Cependant elles sont toujours solides et jouissent d'un bon crédit.

**RAPPORT du Consul suisse à Messine (Mr. Gonzenbach de St. Gall) pour l'année 1870.  
(Du 10 Mars 1871.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.06.1871
Date	
Data	
Seite	518-526
Page	
Pagina	
Ref. No	10 061 904

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.